



**Conseil
Municipal**

**Du
19/03/2013**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **12/03/2013**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION
N°02**

**DOSSIER
REFERENCE**

Déposée le /
/ 2013
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2013
A la porte de la Mairie

Annexes : CA 2012

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX NEUF MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, Mlle WAII Mariam.

**ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS** :

M SCHULER Jérôme

Pouvoir donné à :

Service de l'eau potable

Restes à réaliser 2012

Compte de gestion et compte administratif 2012

Affectation du résultat

Rapporteur: Le Maire

Restes à réaliser :

Aucune opération d'investissement prévue en 2012 ne nécessite un report des crédits sur le budget 2013.

Compte de Gestion et Compte administratif 2011 :

Je vous propose maintenant d'examiner le compte de gestion 2012 puis le compte administratif 2012 de la gestion du service de l'eau potable, annexés à la présente délibération.

Ces deux documents ont été vérifiés par Monsieur le Trésorier Principal de la commune, et sont parfaitement conformes.

Section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation de ce service sont arrêtées en 2012 à 25 321.19 € soit une baisse de 6.05%.

Ces dépenses comprennent les amortissements (8 300.63 € +0.84%), les achats d'eau et dépenses diverses (13 443.54 € -1250%), les charges financières (2 146.67 € -6.71%) et la redevance pollution reversée à l'agence de l'eau (1 430.35€ +35.73%)

Les recettes d'exploitation de ce service sont arrêtées à hauteur de 27 813.31 € en progression de 6.01 %

Cette évolution s'explique par une légère progression des ventes d'eau et par l'évolution des taxes prélevées par l'agence de l'eau

L'équilibre financier du service est assuré avec un petit excédent de fonctionnement de 2 492.12 €

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement de ce service arrêtées à hauteur de 7 710.70 € concernent le remboursement des emprunts. (3 135.06 € +5.12%) et à la reprise des subventions au compte de résultat (4 575.64 € +1.29%)

Aucun travaux n'a été réalisé sur le réseau

Les recettes d'investissement arrêtées à hauteur de 9 154.63 € sont constituées du FC TVA (854 €) et des amortissements (8 300.63 €)

La dette :

La dette de ce service était au 31/12/2013 de 41 684.26 €

Le remboursement de cette dette génère une dépense annuelle de 5 429.81 €

Le Maire quitte la séance.

La présidence est assurée par Monsieur Bruno MICHEL

Décision :

Exprimées 9
Abstention : 0
Contre : 0
Pour 9

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion 2011 puis le compte administratif 2011 du service de l'eau potable.

Affectation du résultat

Le Maire reprend la séance et la présidence

Je vous invite à prendre connaissance des résultats de clôture du budget du service de l'eau potable arrêtés au 31/12/2012, détaillés dans les tableaux ci-dessous

Années N	Fonctionnement							
	Années N-1 Résultats reportés		Résultats de l'année N					
	Déficit N-1	Excédent N-1	Dépense réelle de l'exercice N	Amortissements	Dépense totale de l'exercice N	Recette de l'exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
	(1)	(2)			(3)	(4)	(4)-(3)	(2+4-1-3)
2010	- €	1 443,99 €	19 331,09 €	7 065,39 €	26 396,48 €	28 611,62 €	2 215,14 €	3 659,13 €
2011	- €	3 659,13 €	18 719,28 €	8 231,69 €	26 950,97 €	26 236,35 €	-714,62 €	2 944,51 €
2012		2 944,51 €	17 020,56 €	8 300,63 €	25 321,19 €	27 813,31 €	2 492,12 €	5 436,63 €

Années N	Investissement									Besoin (+) ou excédent (-) de financement	Affectation du résultat de l'année N pour l'année N+1	
	Résultat de l'année N-1 reportés		Résultats de l'année N								Compte 1068	Compte 002
	Déficit N-1	Excédent N-1	Dépense de l'exercice N	Recette de l'exercice N (Hors 1068)	Affectation résultat N-1 (1068)	Total recettes de l'exercice	Excédent Déficit de l'exercice N (001)	Dépenses Reste à réaliser de l'exercice N comptabilisées au CA	Recettes Reste à réaliser de l'exercice N comptabilisées au CA			
	(5)	(6)	(7)	(8)	8bis	8 + 8bis	(9)=(6+8+8bis- 5-7)	(10)	(11)	(10-9-11)		
2010		1 051,89 €	13 279,68 €	16 786,85 €	5 131,00 €	21 917,85 €	9 690,06 €	6 370,00 €	1 042,00 €	- 4 362,06 €		3 659,13 €
2011		9 690.06 €	11 984.73 €	10 328.69 €		10 328.69 €	8 034.02 €	8 033.00 €	- €	- 1.02 €		2 944.51 €
2012		8 034.02 €	7 710.70 €	9 154.63 €		9 154.63 €	9 477.95 €			- 9 477.95 €		5 436.63 €

La section d'investissement étant excédentaire, je vous propose de reporter la totalité du résultat de fonctionnement 2012, soit **5 436.63 €** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2013

Décision :

Exprimées 10 Contre : 0
Abstention : 0 Pour 10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

De reporter la totalité du résultat de fonctionnement 2012 au compte 002 du budget 2013 soit **5 436.63 €**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS